

Conclusion : Il a été repéré des indices de présence d'agents de dégradation biologique du bois.

D. - Identification des parties d'immeubles ou de l'ouvrage visitées et résultat du constat (identification des éléments infestés ou ayant été infestés et de ceux qui ne le sont pas) ainsi que des agents de dégradation biologique :

Liste des pièces visitées

Chapelle Saint Paul - Toiture Sud,

Chapelle Saint Paul - Toiture Nord,

Chapelle Saint Paul - Intérieur de la chapelle

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores	Photo
Chapelle Saint Paul					
Toiture Sud	Plafond - Charpente - Bois	-	-	-	
	Panne sablière	-	-	Indice d'infestation de Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (Coniophora puteana)(Humidité importante), Champignon de pourriture cubique: Dégradation de la panne sablière en bois : présence de pourriture cubique fine, avec des altérations localement importantes affectant l'aubier. Développement fongique de caractère étendu.	
	Chevrons	-	-	Indice d'infestation de Champignon de pourriture fibreuse type non définissable: Dégradation superficielle de certains chevrons bois, présence de pourriture fibreuse, dégradations faibles de l'aubier, présence étendue.	 

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores	Photo
	Panne intermédiaire	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides): Dégradation superficielle de la panne intermédiaire bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations faibles, présence étendue.	-	 
	Volige bois	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides): Dégradation superficielle des voliges bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations faibles, présence étendue.	-	
	Panne faîtière	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides): Dégradation superficielle de la panne faîtière bois visible côté Sud, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations faibles, présence étendue.	-	
Toiture Nord	Plafond - Charpente - Bois	-	-	-	
	Panne sablière	-	Indice d'infestation d' <i>Anobium punctatum</i> (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides), Grosses vrillettes (<i>Xestobium rufovillosum</i>): Dégradation superficielle de la panne sablière bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations importantes sur l'aubier.	Indice d'infestation de Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (<i>Coniophora puteana</i>)(Humidité importante): Présence de pourriture cubique fine sur la zone en contact avec la pierre sur toute la façade Nord. Dégradations localement importantes sur l'aubier.	 

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores	Photo
	Chevrans	-	Indice d'infestation d'Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum), Fourmis: dégradation des chevrons bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations importantes surtout sur le chevron de rive N/E totalement dégradé.	Indice d'infestation de Champignon de pourriture cubique du type conioflore des caves (Coniophora puteana)(Humidité importante): dégradation du chevrons de rive N/E bois, dégradations très importantes, prévoir le remplacement total	  
	Panne intermédiaire en zone N/E	-	Indice d'infestation d'Anobium punctatum (Petites vrillettes), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum), Fourmis: Dégradation du bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations localement importantes, présence étendue en N/E. Prévoir le remplacement partiel.	-	 
	Voliges bois	-	Indice d'infestation d'Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides): Dégradation superficielle des voliges bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations faibles, présence étendue.	-	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores	Photo
	Panne faîtière	-	Indice d'infestation d'Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum), Fourmis: Dégradation de la panne faîtière bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations localement très importantes, infestations importantes, présence étendue en pignon EST. Prévoir le remplacement partiel de la panne et un traitement insecticide/fongicide sur les parties qui seront conservées.	-	 
Intérieur de la chapelle	Mur - Ciment, pierres	-	-	Indice d'infestation de Champignon de pourriture cubique Pseudomeriulus aureus: présence de mycélium (présence étendue)	

« - » : absence d'indice d'infestation par un agent de dégradation biologique du bois

Nota : Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents de dégradation biologique du bois.

E. – Identification des parties d'immeubles n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : Les zones murales des plinthes, des huisseries et parements muraux, les zones encastrées, les bois de structures dans les zones murales. Le bois de planchers et les zones de charpentes assemblées et les encastrement. Les zones internes des parois isolantes.

Les zones de fluides encastrés et donc inaccessibles dans les planchers et/ou encastrés dans les murs. Les zones arrière des meubles fixés et les meubles lourds.

Justification : Toutes ces zones ne sont pas accessibles sans sondage destructif impliquant une remise en l'état ultérieur et/ou démontages.

G. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-200 – Mai 2016.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux

Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Pour chacun des éléments inspectés, le type d'outil utilisé est précisé

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **NEANT**

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment : **NEANT**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **FAUSTINE DE DINECHIN**

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

L'ensemble de la charpente devra faire l'objet d'un traitement curatif après la purge des bois dégradés par les insectes xylophages, les champignons lignivores et les fourmis.

Certaines pièces devront être déposées et remplacées ; leur remplacement sera effectué sous la responsabilité du charpentier, en coordination avec la société spécialisée en traitement qui aura été choisie.

La société de traitement choisie pourra aussi gérer le traitement sur le mur à l'intérieur de la chapelle pour éradiquer le champignon présent.

I. - Conclusions :

Conclusion relative à la présence de termites :

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

Conclusion relative à la présence d'autres agents de dégradation du bois :

Il a été repéré des indices de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de mэрule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

Récapitulatif des agents de dégradation observés :

Termites :

Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Néant	-	-

Parasites :

Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides)	Dégradation superficielle de la panne intermédiaire bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations faibles, présence étendue.	Chapelle Saint Paul - Toiture Sud
	Dégradation superficielle des voliges bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations faibles, présence étendue.	Chapelle Saint Paul - Toiture Sud
	Dégradation superficielle de la panne faîtière bois visible côté Sud, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations faibles, présence étendue.	Chapelle Saint Paul - Toiture Sud
Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum)	Dégradation superficielle de la panne sablière bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations importantes sur l'aubier.	Chapelle Saint Paul - Toiture Nord
Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum), Fourmis	dégradation des chevrons bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations importantes surtout sur le chevron de rive N/E totalement dégradé.	Chapelle Saint Paul - Toiture Nord
Anobium punctatum (Petites vrillettes), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum), Fourmis	Dégradation du bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations localement importantes, présence étendue en N/E. Prévoir le remplacement partiel.	Chapelle Saint Paul - Toiture Nord
Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides)	Dégradation superficielle des voliges bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations faibles, présence étendue.	Chapelle Saint Paul - Toiture Nord
Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum), Fourmis	Dégradation de la panne faîtière bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations localement très importantes, infestations importantes, présence étendue en pignon EST. Prévoir le remplacement partiel de la panne et un traitement insecticide/fongicide sur les parties qui seront conservées.	Chapelle Saint Paul - Toiture Nord

Champignons :

Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (Coniophora puteana)(Humidité importante), Champignon de pourriture cubique	Dégradation de la panne sablière en bois : présence de pourriture cubique fine, avec des altérations localement importantes affectant l'aubier. Développement fongique de caractère étendu.	Chapelle Saint Paul - Toiture Sud
Champignon de pourriture fibreuse type non définissable	Dégradation superficielle de certains chevrons bois, présence de pourriture fibreuse, dégradations faibles de l'aubier, présence étendue.	Chapelle Saint Paul - Toiture Sud
Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (Coniophora puteana)(Humidité importante)	Présence de pourriture cubique fine sur la zone en contact avec la pierre sur toute la façade Nord. Dégradations localement importantes sur l'aubier.	Chapelle Saint Paul - Toiture Nord
	dégradation du chevrons de rive N/E bois, dégradations très importantes, prévoir le remplacement total	Chapelle Saint Paul - Toiture Nord
Champignon de pourriture cubique Pseudomeriulus aureus	présence de mycélium (présence étendue)	Chapelle Saint Paul - Intérieur de la chapelle

L'identification détaillée de l'immeuble visité figure en partie D de ce rapport de repérage.

Fait à **LES TROIS LACS**, le **09/12/2025**
Par : **Frédéric PONTIER**



Annexe – Photos



Photo n° PhTer001
Localisation : Chapelle Saint Paul - Toiture Sud
Ouvrage : Panne sablière
Parasite : Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (*Coniophora puteana*) (Humidité importante), Champignon de pourriture cubique

Indices : Dégradation de la panne sablière en bois : présence de pourriture cubique fine, avec des altérations localement importantes affectant l'aubier. Développement fongique de caractère étendu.



Pourriture fibreuse sur un chevron

Photo n° PhTer002
Localisation : Chapelle Saint Paul - Toiture Sud
Ouvrage : Chevrons
Parasite : Champignon de pourriture fibreuse type non définissable



Pourriture fibreuse sur un chevron

Indices : Dégradation superficielle de certains chevrons bois, présence de pourriture fibreuse, dégradations faibles de l'aubier, présence étendue.



Vemoulure sur la panne intermédiaire

Photo n° PhTer003
Localisation : Chapelle Saint Paul - Toiture Sud
Ouvrage : Panne intermédiaire
Parasite : *Anobium punctatum* (Petites vrillettes), Charançon du bois (*Curculionides*)

Indices : Dégradation superficielle de la panne intermédiaire bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations faibles, présence étendue.



Photo n° PhTer003
Localisation : Chapelle Saint Paul - Toiture Sud
Ouvrage : Panne intermédiaire
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides)

Indices : Dégradation superficielle de la panne intermédiaire bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations faibles, présence étendue.



Photo n° PhTer004
Localisation : Chapelle Saint Paul - Toiture Nord
Ouvrage : Panne sablière
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum).

Champignon de pourriture cubique du type conioaphore des caves (Coniophora puteana)(Humidité importante)



Indices : Dégradation superficielle de la panne sablière bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations importantes sur l'aubier., Présence de pourriture cubique fine sur la zone en contact avec la pierre sur toute la façade Nord. Dégradations localement importantes sur l'aubier.



Photo n° PhTer005
Localisation : Chapelle Saint Paul - Toiture Nord
Ouvrage : Chevrons
Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum), Fourmis,

Champignon de pourriture cubique du type conioaphore des caves (Coniophora puteana)(Humidité importante)



Indices : dégradation des chevrons bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations importantes surtout sur le chevron de rive N/E totalement dégradé., dégradation du chevrons de rive N/E bois, dégradations très importantes, prévoir le remplacement total



Photo n° PhTer005

Localisation : Chapelle Saint Paul - Toiture Nord

Ouvrage : Chevrans

Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum), Fourmis,

Champignon de pourriture cubique du type coniophore des caves (Coniophora puteana)(Humidité importante)

Indices : dégradation des chevrons bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations importantes surtout sur le chevron de rive N/E totalement dégradé., dégradation du chevrons de rive N/E bois, dégradations très importantes, prévoir le remplacement total



Photo n° PhTer006

Localisation : Chapelle Saint Paul - Toiture Nord

Ouvrage : Panne intermédiaire en zone N/E

Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum), Fourmis

Indices : Dégradation du bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations localement importantes, présence étendue en N/E. Prévoir le remplacement partiel.



Photo n° PhTer007

Localisation : Chapelle Saint Paul - Toiture Nord

Ouvrage : Voliges bois

Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides)

Indices : Dégradation superficielle des voliges bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations faibles, présence étendue.

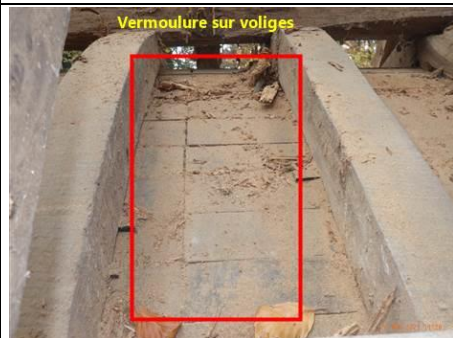


Photo n° PhTer008

Localisation : Chapelle Saint Paul - Toiture Nord

Ouvrage : Panne faîtière

Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum), Fourmis

Indices : Dégradation de la panne faîtière bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations localement très importantes, infestations importantes, présence étendue en pignon EST.

Prévoir le remplacement partiel de la panne et un traitement insecticide/fongicide sur les parties qui seront conservées.





Photo n° PhTer008

Localisation : Chapelle Saint Paul - Toiture Nord

Ouvrage : Panne faîtière

Parasite : Anobium punctatum (Petites vrillettes), Charançon du bois (Curculionides), Grosses vrillettes (Xestobium rufovillosum), Fourmis

Indices : Dégradation de la panne faîtière bois, présence de trous de sortie, présence de vermoulure, dégradations localement très importantes, infestations importantes, présence étendue en pignon EST.

Prévoir le remplacement partiel de la panne et un traitement insecticide/fongicide sur les parties qui seront conservées.



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS ET EXPERTISES
IMMOBILIÈRES**

MSIG EUROPE SE
22 rue Georges Picquart - 75017 Paris

Atteste que l'Adhérent/Assuré :

**NORMANDIE EXPERTISES IMMO
MERULE SUD OUEST EXPERTISES**
37 rue de la Gare
27940 LES TROIS LACS

N° SIREN : 481011633
Représentée par M. Frédéric PONTIER

Bénéficie, dans le cadre du contrat n° **2024PIR00003/013** souscrit par CAPRELE SAS pour le compte de l'Adhérent/Assuré, d'une garantie Responsabilité Civile pour ses activités de :

- L'établissement du « Constat de Risque d'Exposition au Plomb » prévu aux articles L. 1334-5 à L. 1334-8 du Code de la santé publique.
- L'établissement de « l'état relatif à la présence de termites » prévu à l'article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitation et aux articles L. 133-1 et R. 133-1 du Code de la construction et de l'habitation.
- L'établissement de « l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante » prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la santé publique **A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT D'AMIANTE**
- La réalisation du diagnostic dit « diagnostic amiante friable » consistant en l'établissement de l'attestation de présence ou d'absence de flocages, calorifugeages et faux plafonds et le cas échéant de la présence ou de l'absence d'amiante, prévue par les articles R. 1334-14 et suivants du Code de la santé publique. La recherche de la présence d'amiante prévue à l'article L. 1334-12-1 du Code de la santé publique et le cas échéant, la réalisation du diagnostic de l'état de conservation de l'amiante prévu par ce même texte **A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE D'AMIANTE**
- L'établissement du « Dossier Technique Amiante » prévu par l'article R. 1334-25 du Code de la santé publique. Sont couverts dans le cadre de cette disposition, le diagnostic amiante réalisé avant démolition et le diagnostic amiante réalisé avant travaux **A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT D'AMIANTE**
- Le diagnostic Amiante avant travaux ou démolition **A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT D'AMIANTE**
- L'établissement de « l'état de l'installation intérieure de gaz » prévu à l'article L. 134-6 du Code de la construction et de l'habitation.
- La réalisation du « Diagnostic Performance Énergétique » prévu à l'article L. 134-1 du Code de la construction et de l'habitation.

MSIG Europe SE – Société Européenne de droit belge, dont le siège social est situé 37 boulevard Roi Albert II 1030 Bruxelles (Belgique) - Immatriculée à la BCE (Banque Carrefour des Entreprises) à Bruxelles sous le numéro BE0644 921 425 et soumise au contrôle de la BNB (Banque nationale de Belgique). Sa succursale en France est située 22 rue Georges Picquart, 75017 Paris- T+33(0)1 44 70 71 00 - contact.france@msig-europe.com - RCS Paris 815 053 483



- L'établissement de « l'état de l'installation intérieure d'électricité » prévu à l'article L. 134-7 du Code de la construction et de l'habitation.
- L'établissement de « l'état des risques et pollutions » prévu à l'article L. 125-5, I et R. 125-24 du Code de l'environnement.
- L'établissement du « certificat dit de la loi Carrez » réalisé en application des dispositions de l'article 46 de la loi du 18 décembre 1996 et du décret du 23 mai 1997.
- L'établissement d'un « état parasite » (insecte xylophage et champignons lignivores).
- Le mesurage, réalisé dans le cadre de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, avant la mise en location du bien, de la surface habitable telle que définie par l'article R. 111-2 du Code de la construction et de l'habitation.

MONTANTS DES GARANTIES :

DESIGNATION DE LA GARANTIE	MONTANTS Frais de défense inclus
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE Garantie accordée par sinistre et par année d'assurance	305 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION Garanties accordées par sinistre, sauf mention contraire	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus avec les sous limitations suivantes :	6 100 000 €
Faute inexcusable de l'employeur	1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non • Dont Vol par préposé • Dont Dommages immatériels non consécutifs • Dont Dommages aux biens confiés	500 000 € 15 300 € 200 000 € EXCLU
Dommages résultant d'atteintes à l'environnement	500 000 € par sinistre et par année d'assurance
Dont Perte de documents ou de supports d'informations confiés	100 000 € par sinistre et par année d'assurance
DEFENSE PENALE ET RECOURS Garantie accordée par litige et par année d'assurance	30 000 €

La présente attestation est valable pour la période du 26/10/2025 au 31/01/2026, sous réserve du paiement de la prime, et ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et les conditions du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 14 novembre 2025
Pour l'Assureur,

MSIG Europe SE
Succursale en France
22 rue Marie-Georges Picquart
75017 PARIS
T + 33 (0)1 44 70 71 00
RCS Paris 815 053 483

MSIG Europe SE – Société Européenne de droit belge, dont le siège social est situé 37 boulevard Roi Albert II 1030 Bruxelles (Belgique) - Immatriculée à la BCE (Banque Carrefour des Entreprises) à Bruxelles sous le numéro BE0644 921 425 et soumise au contrôle de la BNB (Banque nationale de Belgique). Sa succursale en France est située 22 rue Georges Picquart, 75017 Paris - T+33(0)1 44 70 71 00 - contact.france@msig-europe.com - RCS Paris 815 053 483



**Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°135**

Monsieur PONTIER Frédéric

Termites métropole
Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments
Date d'effet : 04/10/2022 : - Date d'expiration : 03/10/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 04/10/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.



Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www : lcp-certification.fr
Tel : 05.33.89.39.30
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022





Certificat N° C3353

Monsieur Frédéric PONTIER

Certifié dans le cadre du processus de certification PR16 consultable sur www.qualixpert.com

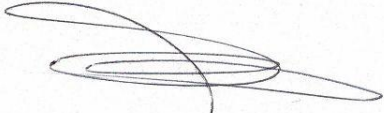
Dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Champignons lignivores et insectes à larves xylophages dans le bâti

Certificat valide du 26/01/2021 au 25/01/2028

Fait à Castres le mardi 26 janvier 2021

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative



*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F190 Certificat de compétences domaines hors accréditation version D 140920

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Exclusions conventionnelles générales.

Avis informatif – Gestion des constructions face aux problèmes liés à l’eau

- **Prévention en zone exposée aux développements mycéliens des bois d’œuvre :**
 - Maintenir une ventilation adaptée et suffisante.
 - Mettre en œuvre des mesures correctives aux causes : mise hors d’eau, assèchement, ventilation.
 - Remédier aux conséquences : traitement curatif et/ou préventif fongicide sur maçonneries et bois, réparations et remise en état des locaux.
- **Stockage :** proscrire le stockage de bois ou matériaux cellulosiques dans les caves, qu’elles soient communes ou privatives.
- **Entretien :** assurer un entretien régulier des gouttières, écoulements, zingueries, jointements entre boiseries et remplissages muraux.
- **Contrôle d’étanchéité :** vérifier régulièrement la couverture, les équipements liés à l’eau, l’alimentation et l’évacuation sanitaires.

Gestion des dégâts des eaux

Tout dégât des eaux – facteur indispensable au développement des champignons – doit être déclaré immédiatement à l’assureur.

Les travaux doivent dépasser la simple remise en état esthétique et inclure :

- L’installation de déshumidificateurs adaptés.
- L’ouverture éventuelle des plafonds et doublages muraux pour assèchement rapide de l’ensemble de la zone touchée.
Cette intervention rapide permet de délimiter, assécher et assainir efficacement les zones contaminées.

Traitement curatif

Le traitement curatif devra être engagé rapidement par une entreprise spécialisée et reconnue dans le domaine du traitement de l’humidité et des bois.

Cette société interviendra sous sa responsabilité quant à la méthodologie, l’étendue du traitement et le choix des produits.

Ventilation des sous-sols

Une ventilation adaptée doit être maintenue dans les sous-sols, qui ne doivent pas être transformés en zones habitables.

En l’absence de ventilation, l’humidité naturelle risque de se concentrer et de migrer vers les murs périphériques du rez-de-chaussée, ce qui peut être préjudiciable à l’ensemble du bâtiment. À défaut, la mise en place d’un système spécifique de ventilation par insufflation permanente, entre encoffrements muraux et murs périphériques, est préconisée.

Organisation des travaux

Selon la localisation et l’ampleur des traitements, il est recommandé de solliciter l’avis d’un architecte pour définir la procédure de remise en état, en coordination avec les différents corps d’état (entreprise générale, société de traitement des bois et de l’humidité).

Surveillance en zone à risque mэрule

Pour les immeubles situés en zone à risque connu de présence de mэрule, un contrôle annuel des parties communes et privatives est fortement conseillé, en particulier lorsque certaines parties restent fermées et non ventilées sur de longues périodes ou durant la saison froide, afin de prévenir les effets de condensation et le développement fongique.

Cet avis informatif ne nous engage pas, il a pour seul but de sensibiliser les clients à la problématique parasitaire liée aux champignons lignivores et leurs conséquences dans l’habitat.



Compte rendu d'identification



DATE D'ÉDITION

8 décembre 2025

CLIENT

Normandie Expertises Immo

PONTIER Frédéric

RÉFÉRENCE D'ÉCHANTILLON

2330

MDB BOIS

TYPE D'IDENTIFICATION

Mycologique et entomologique

RESULTAT

Pseudomeriulus aureus

Cabinet Martinet BP 30060 71700 TOURNUS CEDEX
Email : contact.cabinetmartinet@gmail.com Téléphone : 06.08.94.09.46
www.cabinetmartinet.com
SIREN 431 840 479 • SIRET 431 840 47900049

1/5

CABINET MARTINET
EXPERTISES & ANALYSES



Donneur d'ordre : _____

Société

Normandie Expertises Immo
37 RUE DE LA GARE - VENABLES
27940 LES TROIS LACS

Références de l'échantillon :

2330
MDB BOIS

Lieu de prélèvement :

RDC chapelle
intérieur mur ciment angle Sud/Est
7 Rue du Connétable
60500 CHANTILLY

Effectué par :

PONTIER Frédéric

Observations client :

Mycélium

Date de réception :

Rédacteurs :

Pascal Martinet - Alizée Parizet



Cabinet Martinet BP 30060 71700 TOURNUS CEDEX
Email : contact.cabinetmartinet@gmail.com Téléphone : 06.08.94.09.46
www.cabinetmartinet.com
SIREN 431 840 479 • SIRET 431 840 47900049

2/5



Résultat(s) :

Référence de l'échantillon : MDB BOIS



Réceptionné par le laboratoire



Méthode d'analyse :



Examen des prélèvements en stéréomicroscope optique à lumière réfléchie (X 10 à X 90 fois) sur échantillon massif. Examen des prélèvements en microscope optique à lumière transmise (X 200, X 500 et X 1000 fois) sur coupe mince.



• Examen des prélèvements par comparaison d'ADN

Cabinet Martinet BP 30060 71700 TOURNUS CEDEX
Email : contact.cabinetmartinet@gmail.com Téléphone : 06.08.94.09.46
www.cabinetmartinet.com
SIREN 431 840 479 • SIRET 431 840 47900049

3/5



Résultat(s) :

Référence de l'échantillon : MDB BOIS



Résultat 1:

Microscope ou courbe ADN ou Stéréomicroscope



Faisant suite à votre récente expédition d'échantillon, nous vous confirmons que nous sommes en présence de mycélium monomittique, ramifié avec boucles en médaillons, ainsi que des spores légèrement allantoïdes longues de 4 à 4,5 μm du champignon agent de pourriture cubique de l'espèce :

Pseudomerulius aureus

Commentaires :



Ce champignon se développe à des taux d'humidité extrêmement élevés.

Nous ne sommes pas en présence de Mérule (*S. lacrymans*) mais attirons votre attention sur le fait que le bois en séchant risque de traverser la zone d'humidité favorable à la croissance de *S. lacrymans* (22% - 35%).

Préconisation de traitement :

Les règles techniques 1532 QUALIBAT ou CTBA+ prescrivent, pour toute attaque de Coniophoracé (coniophores, mérules...) des traitements strictement identiques, aussi bien en termes de produit que de mode d'application.

Cabinet Martinet BP 30060 71700 TOURNAIS CEDEX
Email : contact.cabinetmartinet@gmail.com Téléphone : 06.08.94.09.46
www.cabinetmartinet.com
SIREN 431 840 479 • SIRET 431 840 47900049

4/5



Résultat(s) :

Référence de l'échantillon : MDB BOIS

CABINET MARTINET
EXPERTISES & ANALYSES



L'examen des échantillons en notre possession ne révèle pas de trace d'attaque par des termites ou de la mérule.

Compte rendu rédigé en notre cabinet le 8 décembre 2025

Pour servir et valoir ce que de droit.
Pascal MARTINET, Allée PARIZET.

*Le présent rapport ne concerne que l'échantillon prélevé et transmis par le donneur d'ordre. Le résultat ne peut être étendu à l'ensemble du bâtiment. Les conseils dispensés par le présent rapport constituent des recommandations générales qui ne peuvent pas être assimilées à de la prescription.

Cabinet Martinet BP 30060 71700 TOURNUS CEDEX
Email : contact.cabinetmartinet@gmail.com Téléphone : 06.08.94.09.46
www.cabinetmartinet.com
SIREN 431 840 479 • SIRET 431 840 47900049

5/5